

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

---

*Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000*

**Séance publique du 19 novembre 2020**

Membres en exercice : 8  
Date de Publicité : 19/11/2020

D/2020-035

Aujourd'hui, jeudi 19 novembre 2020, à 10 heures, s'est réuni à son siège, 40 avenue de la Gare, à Bordeaux, le comité syndical sous la présidence de :

**Madame Delphine JAMET**

Etaient présents :

*A titre de titulaires :*

Mesdames JAMET, DEMANGE, FAMHY, KUHN et Messieurs BELPERRON, FEYTOUT et GIRARD

*A titre de suppléants (en visio conférence)*

Mesdames BOUVIER et AMOUROUX

Etaient excusés :

Mesdames SCHMITT, DELUC, LE BOULANGER, LECERF, DELNESTE et EL KHADIR et Monsieur ARFEUILLE



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MERIGNAC**

**D2020-035**

**CHOIX DES SOCIETES CHARGEES DE LA FOURNITURE DE FRUITS ET LEGUMES DE LA 1ERE  
GAMME ISSUS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE**

**DECISION - AUTORISATION**

Le rapport suivant est présenté au Comité Syndical :

Dans le cadre de l'activité du SIVU, une procédure d'appel d'offre a été lancée pour la fourniture de produits de la 4ème gamme issus de l'agriculture biologique.

La commission d'appel d'offre, réunie le 19 novembre 2020, a proposé de retenir la société suivante :

- **Marché n° 20.B10** : Fruits et légumes de la 1ere gamme issus de l'agriculture biologique

**Société : MANGER BIO SUD OUEST**

**LE COMITE SYNDICAL**

Vu la commission d'appel d'offres du 19 novembre 2020,

Adopte la délibération suivante :

**Article 1 :**

Approuve le choix des sociétés, tel que décrit ci-dessous :

- Marché n° 20.B10 : Fruits et légumes de la 1ere gamme issus de l'agriculture biologique

Société : MANGER BIO SUD OUEST

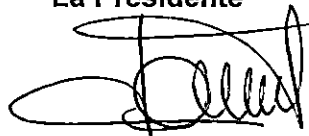
**Article 2 :**

Autorise sa Présidente à signer les marchés correspondants ainsi que tous les documents afférents à cette affaire.

Adopté :  OUI  
Voix pour : 7  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

Fait et délibéré à Bordeaux, au siège du SIVU, le 19/11/2020

La Présidente



Delphine JAMET